

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) : Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Nathalie ERNST

N° CD/2018/100 - 625 - Actions culturelles
625 - Actions culturelles - Propositions financières - Budget Primitif 2019 et propositions d'attribution de subventions dans les domaines de la création et de la diffusion culturelles de spectacles vivants et de la transmission artistique

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 625–Actions culturelles.

Il décide du lancement en 2019 d'un appel à projet spécifique d'aide à la création pour un spectacle bilingue et un spectacle scientifique dédiés au jeune public, en lien avec le Vaisseau et l'inscription de 20 000 € sur l'enveloppe dédiée. Il est rappelé que la Commission Permanente est compétente pour prendre les décisions liées à la mise en œuvre de cet appel à projet.

Il décide d'attribuer les subventions pour l'année 2019 dans le domaine de la création et diffusion culturelle pour un montant de 94 000 € réparti comme suit :

- . pour l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie : 54 000 €
- . pour l'association MUSICA : 40 000 €

Il décide d'attribuer les subventions dans le domaine de la transmission artistique pour un montant de 332 000 € réparti comme suit :

- . à la Ville de Strasbourg pour les actions de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg : 200 000 €
- . à la Ville de Strasbourg pour les actions du Conservatoire à Rayonnement Régional : 37 000 €
- . pour l'association Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines (CEAAC) : 40 000 €
- . pour l'association TJP : 55 000 €

- approuve les termes des projets de conventions financières pour l'année 2019 joints en annexes à la présente délibération à conclure entre le Département et l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie, les associations MUSICA, Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines (CEAAC), TJP et la Ville de Strasbourg, pour les actions de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans les dites conventions.

- autorise son Président à signer ces conventions.

Non participation au vote : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Cécile DELATTRE
Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181213-lmc1122572-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 19/12/18